

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 16 décembre 2024 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, sont également présentes Maude Lafond et Cynthia Emond, directrice générale qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi. Deux (2) sujets sont à l'ordre du jour, soit : l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027;

2024-12-165 Adoption des prévisions budgétaires 2025

La conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2025 :

Prévision budgétaire 2025

Revenus

Taxes générales :	2 493 421\$
Services :	380 668\$
Tenant lieux taxes :	179 062\$
Autres revenus (permis, amendes, intérêts, etc)	106 820\$
Subvention, transfert conditionnel :	901 546\$

Total des revenus : **4 061 517\$**

Dépenses

Administration :	788 413\$
Sécurité publique :	419 704\$
Transport :	951 990\$
Hygiène du milieu :	333 446\$
Santé & bien-être :	2 000\$
Aménagement, urbanisme et zonage :	106 579\$
Loisirs et culture :	170 960\$
Frais financement :	878 796\$
Quotes-Parts MRC :	399 629\$
Coupe de bois :	10 000\$

Total des dépenses : **4 061 517\$**

*** Taux de taxe foncière : 0,82\$ du 100\$ d'évaluation**

Adoptée unanimement.

2024-12-166 **Adoption du programme triennal d'immobilisation**

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années, voici ;

<i>Projets</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
<i>Administration générale</i>			
Équipement/informatiques	10 000	5 000	10 000
<i>Voirie</i>			
Camion 10 roues	150 000	150 000	200 000
<i>Hygiène du milieu</i>			
Réservoir boues septiques	100 000	0	0
<i>Incendie</i>			
Équipement respiratoire incendie	95 000	0	0
Camion de service	0	0	150 000
<i>Développement/infrastructure</i>			
Mont-Cayamant	15 000	15 000	15 000
Bâtiments	50 000	50 000	50 000
Total	420 000	220 000	425 000

Veillez prendre note que le programme triennal d'immobilisations est sujet à changements (par exemple, en fonction des budgets disponibles, de travaux non prévus plus urgents que ceux planifiés) et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu que le programme triennal d'immobilisations 2025,2026,2027 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début et fin : 19h03 ---19h14.

Je soussignée, Cynthia Emond générale/greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Développement

Cynthia Emond

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h15.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire